



Government
of Canada
Office of the Federal
Ombudsperson for Victims
of Crime

Gouvernement
du Canada
Bureau de l'ombudsman
fédéral des victimes
d'actes criminels

CAHIER D'INFORMATION à l'intention du ministre de la Justice et procureur général du Canada

**BUREAU DE L'OMBUDSMAN FÉDÉRAL DES
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS**

Heard. Respected. **VICTIMS FIRST.**
Écoutées. Respectées. **LES VICTIMES D'ABORD.**



Canada

Table des matières

NOTRE OMBUDSMAN	2
VUE D'ENSEMBLE DU BUREAU	2
MANDAT	2
RÔLES ET POUVOIRS CLÉS	3
EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS	3
BUDGET	4
RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS	4
NOS GROUPES CONSULTATIFS	5
LOIS APPLICABLES	5
CHARTRE CANADIENNE DES DROITS DES VICTIMES (CCDV)	6
AUTRES INSTRUMENTS DE GUIDAGE :	6
ACTIVITÉS DU BOFVAC :	6
EXAMEN DES PLAINTES ET GESTION DES CAS	6
ENQUÊTES SYSTÉMIQUES	7
AFFAIRES PARLEMENTAIRES	8
PRIORITÉS DU BOFVAC	8
AMÉLIORER LES DROITS DES VICTIMES.....	8
ENQUÊTE SYSTÉMIQUE SUR LES EXPÉRIENCES DES SURVIVANTES D'AGRESSION SEXUELLE (ESSAS)	8
RENFORCER LE BUREAU DE L'OMBUDSMAN FÉDÉRAL DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS.....	9
DÉCISIONS MINISTÉRIELLES	10
COORDONNÉES	10



Notre ombudsman

Le Dr Benjamin Roebuck est un expert reconnu à l'échelle internationale dans le domaine de la victimologie, c'est-à-dire l'étude des effets psychologiques de la criminalité et de la relation entre les victimes et les délinquants.

Le Dr Roebuck a été nommé ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels depuis le 24 octobre 2022 et a récemment renouvelé son mandat jusqu'en avril 2026.



Avant cette nomination, il a travaillé pendant plus de 15 ans en tant que chercheur et éducateur sur les droits des victimes. Il est professeur de victimologie et de sécurité publique au « Algonquin College » depuis 2010 et est membre fondateur et titulaire de la chaire de recherche du Centre de recherche en victimologie, qui a été créé en 2020. Il a été le chercheur principal d'études explorant la résilience et le changement post-traumatique auprès de survivants de violence, de fournisseurs de services aux victimes et de personnes ayant vécu l'itinérance. Benjamin est titulaire d'un doctorat en criminologie de l'Université d'Ottawa et est coauteur de « Staying Alive While Living the Life : Adversity, Strength and Resilience in the Lives of Homeless Youth », publié par Fernwood en 2018.

Auparavant, le Dr Roebuck a siégé au conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa et à des comités axés sur la justice réparatrice, la santé mentale et la justice pour les jeunes. Il a été membre du Comité consultatif externe du Centre de soutien et d'intervention en matière d'inconduite sexuelle, qui offre un soutien aux membres actuels et anciens des Forces armées canadiennes et aux employés de la fonction publique de la Défense nationale touchés par l'inconduite sexuelle.

Vue d'ensemble du Bureau

L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans et relève directement du ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le mandat de l'ombudsman actuel se termine le 23 avril 2026.

L'ombudsman est nommé pour examiner de manière indépendante les plaintes concernant les programmes ou les services fédéraux destinés aux victimes d'actes criminels et recommander de manière impartiale des solutions ou proposer des modifications aux lois, aux programmes ou aux politiques sur des questions qui touchent les survivants d'actes criminels.

Mandat

Le mandat du BOFVAC porte exclusivement sur les questions de compétence fédérale et est le suivant :

- promouvoir l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants pour les victimes ;
- traiter les plaintes concernant le respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels commis par des délinquants relevant de la compétence fédérale.
- sensibiliser le personnel du système de justice pénale et les décideurs aux *besoins et aux préoccupations des victimes d'actes criminels et aux lois qui s'y appliquent, notamment en*



faisant connaître les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité en ce qui concerne les questions de compétence fédérale ;

- cerner et examiner les problèmes émergents et systémiques, y compris les problèmes liés aux programmes et aux services fournis ou administrés par le ministère de la Justice ou le ministère de la Sécurité publique, qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels ; et
- faciliter l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des aiguillages.

Le BOFVAC peut examiner les cas qui se sont produits après la création du Bureau en 2007, à moins que le ministre de la Justice et procureur général du Canada ou le ministre de la Sécurité publique ne le demande, et ne peut pas traiter des questions provinciales, comme l'indemnisation.

Rôles et pouvoirs clés

- L'ombudsman a été désigné **conseiller spécial** du ministre de la Justice. À ce titre, ils sont à la disposition du ministre pour lui offrir des points de vue, de l'information et des conseils sur les problèmes systémiques auxquels font face les victimes d'actes criminels au Canada et sur la meilleure façon de les régler.
- Le BOFVAC est un organisme fédéral indépendant du ministère de la Justice du Canada. Le budget est administré par l'entremise du ministère de la Justice et s'inscrit dans le cadre de l'objectif stratégique global du ministère de la Justice qui consiste à assurer un système de justice pénale équitable et accessible.
- L'ombudsman a le pouvoir de demander au ministère de la Justice ou au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile une réponse concernant ses recommandations et les mesures prises ou les raisons pour lesquelles elles ne seront pas prises en compte. L'ombudsman peut soumettre la réponse aux ministres concernés si elle est inacceptable ou si elle n'est pas fournie à temps.
- Le BOFVAC valorise la collaboration et **travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Justice du Canada** pour s'assurer que nos activités appuient leurs objectifs dans la mesure du possible. Grâce à des communications ouvertes et fréquentes, le BOFVAC s'efforce d'apporter **des contributions significatives afin de mieux répondre aux besoins des victimes**. Cependant, le BOFVAC est indépendant et s'engage à faire preuve d'impartialité et d'équité dans tous ses travaux.
- Le BOFVAC entend directement les victimes et les survivants de partout au Canada et consulte largement des universitaires, des fournisseurs de services et du personnel de la justice pénale. Nous avons **accès à des renseignements essentiels** qui peuvent aider à éclairer les politiques et les lois en matière de justice pénale.

Exigences en matière de rapports

L'ombudsman peut publier des rapports, avec ou sans recommandations, sur tout examen ou question relevant du mandat du BOFVAC. Ces rapports peuvent être rendus publics 60 jours après avoir été présentés au ministre de la Justice ou au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, selon le cas.



Chaque année, l'ombudsman est tenu de présenter un rapport annuel sur les activités du BOFVAC au ministre de la Justice. Le ministre dépose ce rapport au Parlement. Le rapport annuel de 2023-2024 est prêt à être déposé par le ministre.

Budget

Le budget du BOFVAC est de 1 765 606 \$

- 1 388 462 \$ pour les salaires
- 377 144 \$ pour le fonctionnement et la gestion (F et E)

Le BOFVAC n'a pas connu d'augmentation budgétaire importante depuis sa création en 2007. Il a assumé de nouvelles responsabilités dans le cadre d'un processus officiel de traitement des plaintes instauré par la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) en 2015. Le BOFVAC a connu une augmentation constante et constante du travail, y compris une augmentation de 313 % du nombre de dossiers ouverts depuis 2007. Par conséquent, le BOFVAC a actuellement de la difficulté à maintenir les normes de service. Les conditions de travail ont un impact direct sur la santé psychologique de notre équipe.

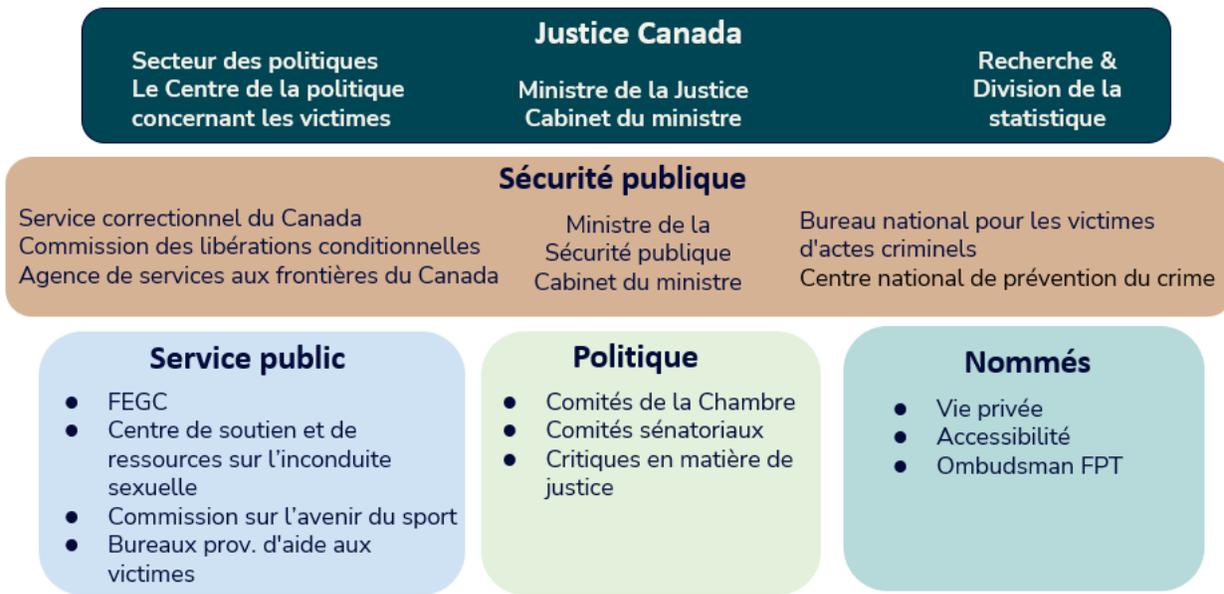
Le ministère de la Justice a reconnu nos lacunes financières et a fourni un financement temporaire au cours des deux dernières années. Nous sommes à la recherche d'un financement à plus long terme pour nous permettre de remplir notre mandat et de répondre à ses priorités.

- Les anciens ministres Virani et Lametti ont appuyé notre demande de budget hors cycle faite au SCT pour le financement de l'intégrité du programme dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), qui a été annulée avant les élections.
- Cette année encore, nous sollicitons un financement temporaire du ministère de la Justice en attendant une décision du SCT.

Relations avec les intervenants

Le BOFVAC travaille avec divers partenaires, y compris des ministères et des organismes fédéraux ayant des responsabilités en matière de sécurité communautaire, de violence fondée sur le sexe, de services correctionnels et de sécurité. Nous avons un réseau complet axé sur les victimes qui peut aider le ministre à réaliser ses priorités.





Nos Cercles consultatifs

- **Cercle consultatif des Premières Nations, des Inuits et des Métis** : Donner aux peuples autochtones leur mot à dire dans la prise de décisions, l'élaboration des politiques et les lois qui les touchent directement.
- **Cercle consultatif universitaire** : pour dialoguer avec des experts en victimologie qui se spécialisent dans le domaine de la résilience des victimes d'actes criminels, des répercussions des traumatismes et de la violence, de la promotion des droits des victimes et de la prévention de la victimisation au Canada.
- **Cercle consultatif des fournisseurs de services de première ligne** : pour dialoguer avec des experts de première ligne travaillant dans divers secteurs des services aux victimes et dans des organismes de lutte contre la violence. Le FSPAC facilite l'écoute des défis et des lacunes que les fournisseurs de services constatent dans l'ensemble du système de justice pénale en ce qui a trait au soutien à la guérison des victimes et à la promotion des droits des victimes au Canada.

Lois applicables

Le rôle et le mandat du BOFVAC sont décrits dans les [Conditions d'emploi de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#) et dans le [Tableau d'interprétation](#), qui comprennent également les responsabilités à l'égard du personnel, les limites des pouvoirs, les demandes d'examen, la reddition de comptes et la production de rapports, la confidentialité et la préparation des rapports et des recommandations.



Charte canadienne des droits des victimes (CCDV)

Notre travail est guidé par la [Charte canadienne des droits des victimes \(CCDV\)](#), quasi constitutionnelle, qui est entrée en vigueur en 2015. La CCDV prévoit des droits à l'**information, à la protection, à la participation et au dédommagement**, qui sont traduits en droit par les dispositions du *Code criminel* et de la LSCMLC.

En vertu de la CCDV, les victimes ont le droit de déposer une plainte auprès d'un ministère ou d'un organisme fédéral si elles estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Bien que le BOFVAC n'est pas nommé dans la CCDV, la plupart des plaintes qui sont portées à notre attention relèvent de notre responsabilité en fonction de notre rôle, tel qu'il est défini dans notre décret, de recevoir les plaintes concernant les actions des organismes et des ministères fédéraux. Aucun autre organisme n'a le mandat d'examiner les plaintes des victimes au sujet des programmes de Justice Canada, de FEGC, du SCC et de la CLCC. D'autres organismes participent au traitement des plaintes des victimes, notamment la Commission d'examen des plaintes civiles (GRC), le Centre de ressources sur l'inconduite sexuelle (MDN/FAC) et la Commission de la police militaire (MDN/FAC).

Autres instruments de guidage :

[Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition \(LSCMLC\)](#)

[Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)

[Directives du commissaire du Service correctionnel du Canada \(SCC\)](#)

[Lignes directrices et/ou politiques de la Commission des libérations conditionnelles du Canada](#)

[Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité 2003](#)

[Code pénal](#)

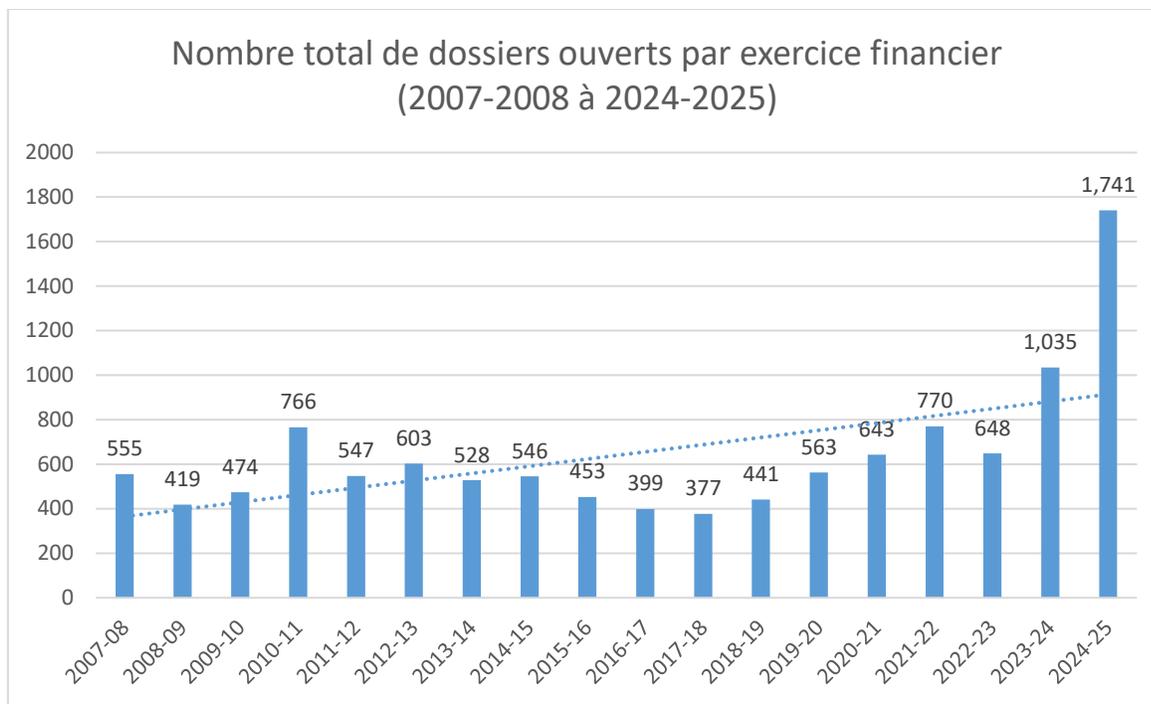
Activités du BOFVAC :

Examen des plaintes et gestion des cas

L'équipe d'examen des plaintes interagit directement avec les victimes d'actes criminels et les intervenants qui communiquent avec le Bureau. Le BOFVAC traite les demandes de renseignements et les plaintes des victimes au cas par cas. Ces plaintes proviennent parfois de personnes en crise et nécessitent un niveau élevé d'empathie, des compétences de désescalade et une connaissance de la communauté. Nous travaillons en étroite collaboration avec les services des victimes et des parties prenantes pour trouver des solutions réalisables et efficaces.

Si les préoccupations d'une victime ne relèvent pas du mandat du BOFVAC, l'agent d'examen des plaintes fournira les noms et les coordonnées des organismes ou des organisations les mieux placés pour aider la personne.





Enquêtes systémiques

Une partie du mandat de l'ombudsman consiste à cerner les problèmes systémiques et émergents qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels.

En février 2024, le Bureau a lancé une **enquête systémique sur les expériences des survivantes d'agression sexuelle dans le système de justice pénale (ESSAS)**, qui reflète les préoccupations graves et de longue date du public.

- Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section priorité du présent document.

Le Bureau a également annoncé son intention de mener une deuxième enquête systémique et de **participer aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles**, mais il n'a finalement pas été en mesure de le faire avec les ressources financières et humaines actuelles.

- De nombreuses victimes font l'objet de longues préparations avant une audience de libération conditionnelle et ont déclaré se sentir à nouveau traumatisées et minées par des annulations répétées et de dernières minutes.
- Le Comité JUST a recommandé des améliorations au processus de libération conditionnelle afin de mieux répondre aux besoins des victimes
- Nous avons annoncé notre intention de lancer l'enquête en collaboration avec la CLCC.
- Cette enquête est suspendue en raison de nos restrictions financières.



Affaires parlementaires

Le Bureau veille à ce que les décideurs et les autres membres du personnel du système de justice pénale soient au courant des besoins et des préoccupations des victimes et à cerner les questions et les tendances importantes qui peuvent avoir une incidence négative sur les victimes. L'ombudsman fait des recommandations au gouvernement fédéral sur la façon d'améliorer ses politiques ou ses lois et fait connaître la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV).

Priorités du BOFVAC

Améliorer les droits des victimes

La *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) est une loi quasi constitutionnelle qui est entrée en vigueur le 23 juillet 2015. Il s'agissait d'une étape importante vers l'établissement de droits exécutoires pour les victimes d'actes criminels dans le système de justice canadien. Après 10 ans, il est clair que la CVBR a besoin d'être améliorée.

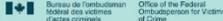
Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (JUST) a mené une étude qui a donné lieu au rapport de décembre 2022 intitulé *Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels*. En réponse, nous avons publié un rapport intitulé « *Digne d'information et de respect* » qui comprend 14 recommandations fondées sur des commentaires de victimes, de survivants, de défenseurs et d'experts.

En 2024, l'ombudsman a écrit une [lettre ouverte](#) demandant au gouvernement du Canada de renforcer la CCDV. Il a également été publié dans le [Hill Times](#). Certaines recommandations nécessitent des modifications législatives, mais d'autres sont des choix d'adopter des pratiques exemplaires plutôt qu'une conformité minimale – un simple passage des obligations aux opportunités.

Le Bureau publiera un **rapport d'étape pour le 10e anniversaire de la CCDV**. Il sera envoyé au Cabinet du ministre 60 jours avant la publication proposée à l'automne 2025.

Enquête systémique sur les expériences des survivantes d'agression sexuelle (ESSAS)

Le 11 mars 2024, le BOFVAC a lancé une enquête systémique nationale sur la façon dont les survivantes de violence sexuelle sont traitées dans le système de justice pénale.

Dignes d'être informées et respectées			
Réponse du BOFVAC au Rapport du Comité JUST			
Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels			
			14
RECOMMANDATIONS			
1	2	3	4
Fournir automatiquement des informations aux victimes	Mieux utiliser les déclarations de la victime et les déclarations au nom d'une collectivité	Rendre les droits des victimes exécutoires comme les droits des délinquants	Permettre une plus grande flexibilité pour que la voix des victimes soit entendue
5	6	7	8
Élaborer des normes nationales	Inclure l'exécution des restitutions dans les normes nationales	Créer un groupe de travail chargé de recueillir des données sur les victimes	Coordonner le soutien entre les administrations
9	10	11	12
Investir dans les services aux victimes	Informar les victimes des ordonnances de non-publication et simplifier le processus de révocation	Consentement des victimes autochtones requis pour audiences adaptées à la culture demandées par délinquants non autochtones	Assurer un financement constant de la justice réparatrice
13	14		
Limiter le nombre d'annulations d'audiences de libération conditionnelle permises	Investir dans le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels pour une plus grande efficacité et pour renforcer son mandat		
			



L'enquête a donné lieu à de vastes activités de sensibilisation et de consultation auprès de survivants et d'autres experts, intervenants, ministères et professionnels du système de justice, en appliquant une perspective intersectionnelle pour répondre à diverses expériences et besoins.

Consultation terminée :

- **Entretiens** : 105 survivants et 300+ intervenants
- **Tables de consultation virtuelles** : 36 tables de consultation avec un total de 350+ participants
- **Réponses à l'enquête** : 1000 survivants et 450 intervenants
- **Observations écrites** : 45 observations écrites

Le rapport final, attendu pour l'automne 2025, fournira des recommandations concrètes pour intégrer une approche tenant compte des traumatismes et centrée sur la victime dans le système de justice pénale, y compris des idées pour réduire les délais en renforçant les droits des victimes. Il sera remis au ministre 60 jours avant sa publication.

Renforcer le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Les parlementaires, les survivants et les fournisseurs de services aux victimes ont plaidé pour renforcer notre Bureau en augmentant nos pouvoirs, notre indépendance et nos ressources afin de mieux faire respecter les droits des victimes. C'est ce qu'a également souligné le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST) dans son rapport de 2022 intitulé [Améliorer le soutien aux victimes d'actes criminels](#).

Le BOFVAC devrait disposer de ressources comparables à celles d'autres bureaux d'ombudsman fédéraux. Nous sommes l'un des rares organismes fédéraux en mesure de régler les plaintes relatives aux droits des victimes. Bien que le ministère de la Justice ait fourni un financement supplémentaire ponctuel pour les deux exercices précédents, le budget et les autorisations globaux du BOFVAC sont actuellement insuffisants.

Le mandat de 3 ans de l'ombudsman des victimes d'actes criminels devrait être aligné sur celui des autres ombudsmans fédéraux (mandat de 5 ans). De nombreuses victimes sont en contact avec notre Bureau depuis des décennies et ont exprimé leur insatisfaction face aux changements fréquents d'ombudsman et aux postes vacants tout au long de l'année.

Le BOFVAC est le seul bureau d'ombudsman fédéral comparable financé à moins de 4 millions de dollars, malgré un volume similaire de plaintes et des dossiers complexes impliquant une exposition à des traumatismes. Le Bureau maintient un niveau élevé d'engagement auprès des intervenants partout au Canada et à l'étranger. Les survivants et les intervenants ont dit au gouvernement que la disparité du financement par rapport à l'enquêteur correctionnel du Canada envoie un message au public selon lequel les victimes d'actes criminels sont moins prioritaires que les délinquants.

- Article de la CBC (2023) : [Les amis de l'une des victimes de Bernardo demandent à Ottawa d'en faire plus pour faire respecter les droits des victimes : un enquêteur des prisons affirme que l'ombudsman des victimes d'actes criminels a besoin de plus de financement et de pouvoirs d'enquête](#)



Décisions ministérielles

Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments qui nécessitent votre attention au cours des 3 prochains mois :

- **Rencontrer l'ombudsman** au début du mandat afin d'harmoniser les priorités et d'examiner les possibilités de renforcer la CCDV.
 - Habituellement, le ministre désigne un cadre supérieur du Cabinet du ministre pour assurer la liaison avec le Bureau.
- **Le budget de l'automne** offre l'occasion de combler les déficits financiers dont le BOFVAC a besoin pour remplir son mandat
 - La présentation du budget du ministère de la Justice peut combler les lacunes budgétaires de longue date en harmonisant le financement du BOFVAC avec d'autres initiatives gouvernementales liées aux victimes d'actes criminels et aux erreurs judiciaires.
- **Prochains rapports du BOFVAC** qui devront faire l'objet d'un examen ministériel
 - **Rapport d'étape de la CCDV** : sera soumis au cours de l'été 2025, 60 jours avant la diffusion
 - **Rapport d'enquête systémique** : sera soumis au cours de l'été 2025, 60 jours avant la diffusion
 - **Le rapport annuel 2024-25** sera soumis au cours l'hiver 2025, 60 jours avant la publication
- **Bureau du rapport annuel 2023-24** – Le paragraphe 23(2) de la LEFP exige que le rapport soit déposé devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci après sa réception par le ministre.
- **Le ministre devra prendre une décision de nomination** à l'automne 2025 afin de renouveler la nomination de l'ombudsman par le gouverneur en conseil ou d'amorcer un nouveau processus de nomination avec le Conseil privé
 - Le mandat prend fin le 23 avril 2026

Coordonnées

Téléphone (sans frais) : 1-866-481-8429 / 613-954-1651

Courriel : victimesdabord@ombudsman.gc.ca **Site Web** : www.victimesdabord.gc.ca

Nom	Titre	Courriel
Benjamin Roebuck	Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	benjamin.roebuck@ombudsman.gc.ca
Taylor Beaupré	Adjointe de direction	taylor.beaupre@justice.gc.ca
Stéphanie Cormier	Directrice exécutive	stephanie.cormier@justice.gc.ca
Pamela Arnott	Avocate générale	pamela.arnott@ombud.gc.ca
Marie-Claude Gagné	Gestionnaire, Communications	marie-claude.gagne@ombud.gc.ca



